

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE LA MER

Sous-Direction de la Réglementation Technique
des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

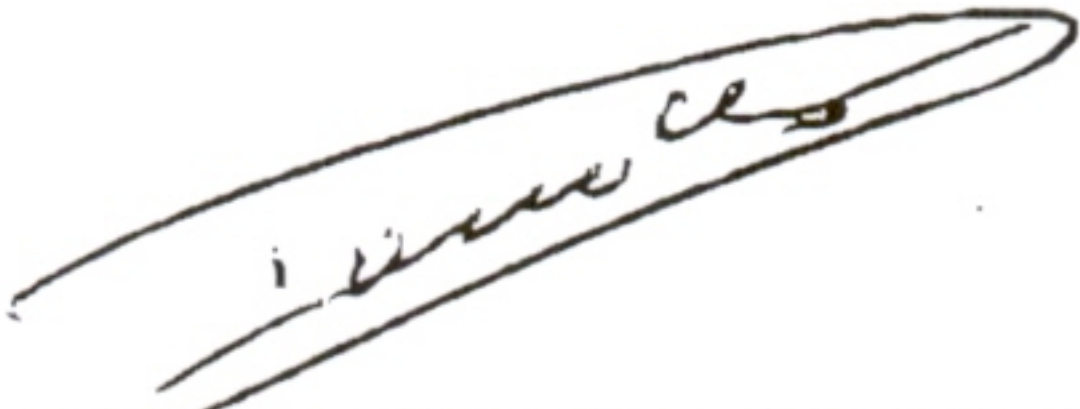


2182004



COMMUNICATION CONCERNANT L'HOMOLOGATION
D'UN TYPE DE FEU SPECIAL
D'AVERTISSEMENT POUR AUTOMOBILES
EN APPLICATION DU REGLEMENT N° 65

Numéro d'homologation : 90034

1. Feu prévu pour émettre une lumière : jaune auto
2. Feu ayant un niveau d'éclairement.
3. Pour les feux ayant deux niveaux d'éclairements, système employé pour obtenir un éclairement renforcé de jour : -
4. Feu utilisant une lampe de type : H1
5. Tension nominale du feu d'avertissement : 12V ou 24V
6. Marque ou désignation commerciale : SACEX 2182
7. Nom et adresse du fabricant : SACEX S.P.A. - MILANO (ITALIE)
8. Le cas échéant, nom et adresse du représentant du fabricant :
STARLUX FRANCE - 30, Rue Croix des Petits Champs - 75001 PARIS. (FRANCE)
9. Présenté à l'homologation le : 15 Décembre 1989
10. Service technique chargé des essais d'homologation :
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
11. Date du procès-verbal délivré par ce service : 13 Février 1990
12. Numéro du procès-verbal délivré par ce service : 90.14.40.111/2647
13. L'homologation est accordée.
14. Motif de l'extension (le cas échéant) : -
15. Lieu : PARIS
16. Date : 15 FEV. 1990
17. Signature :  H. DAUDET
18. La liste des documents déposés au Service Administratif qui a délivré l'homologation est annexée à la présente communication. Ces documents peuvent être obtenus sur demande.

Marque d'homologation : A E2 0090034